

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 977

**Rubrik:** [Impressum]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Einstein, Born et l'Atlantide

— Allez-vous demander communication de votre dossier?

— Je suis fou, mais tout de même pas à ce point-là. Considérez, je vous prie, 1. que vous n'avez aucun moyen de contrôle, 2. que vous n'avez aucune garantie qu'on ne vous répondra pas qu'il n'y a rien à votre nom, alors qu'il y a quelque chose; ou qu'on ne vous communiquera qu'une partie, inoffensive (le nom de jeune fille de votre grand-mère, etc), dudit dossier — et que selon toute vraisemblance, même le conseiller fédéral responsable aurait/aura quelque peine à savoir exactement ce qu'il en est, 3. qu'en revanche, vous pouvez avoir la quasi certitude que votre demande fera l'objet d'une fiche, permettant d'étoffer votre dossier s'il y en a un et d'en ouvrir un s'il n'y en a pas...

Ne soyons pas sérieux: vous connaissez l'histoire de cet anarchiste nihiliste, un homme épouvantable qui prend la précaution de changer chaque soir de logis; qui se promène avec un gilet pare-balles, une dose de cyanure dans le chaton de sa bague, etc. Et grâce à un copain, il obtient communication de son dossier! Très mince, le dossier: un seul feuillet, portant les mots *Rêveur inoffensif*.

Soyons sérieux et parlons du roman d'Etienne Barilier: *Une Atlantide*. Et pourquoi parler de ce livre, plutôt que de *Troubles Fêtes*, le premier récit de François Debluë, fort attachant? ou de l'*Album de famille*, un crû 1989 «Cherpillod», et c'est tout dire? ou de l'*Intermédiaire marocain*, chronique de Georges Haldas? ou de *L'Espoir du monde*, le

dernier roman de Jean-Claude Fontanet, qui promet beaucoup et qui tient plus encore (pour reprendre une formule que lui-même emploie dans *La Mascogne!*)? Et dire que Max et Moritz parlaient de la misère intellectuelle de la Suisse romande! Pourquoi en parler? Parce que c'est un grand livre, mais que peut-être il n'aura pas l'accueil qu'il mérite.

*L'Atlantide*, on le sait, c'est ce mystérieux continent perdu, englouti — Hérodote en parle, je crois — mais où se trouvait-il? L'île de Santorin en est-elle un vestige, et tout proche, l'île d'Afroessa, surgie des flots en 1866? ou l'île de Madère? Une moitié du roman raconte les derniers temps de l'Empire Atlante, et notamment les faits et gestes de deux personnages, dont l'un est occupé à écrire la chronique, ou plutôt le mémorial d'une civilisation promise à sa perte — et l'autre à découvrir «la» formule, qui permettrait d'exprimer l'univers dans sa totalité...

Quant à l'autre moitié, dont les chapitres

alternent avec ceux de la première partie, c'est l'histoire de Paul, né à Lausanne vers 1950, et que nous accompagnons jusqu'en 1975, année où il retourne à Madère (enfant, il y a passé des vacances), monte dans la montagne jusqu'à l'entrée d'une grotte, dont nous pressentons qu'elle recèle «le» secret! Un *Bildungsroman*, donc, qui montrerait l'extrême difficulté d'un adolescent de chez nous à vivre d'une vie véritable? Une quête du Graal, dirais-je plutôt, la recherche alchimique, ou mieux, astrologique, du chiffre, une sorte de roman initiatique, sans que Barilier prétende en rien nous faire part d'une vérité transcendante. On le voit: une réflexion sur le grand thème qui parcourt toute la correspondance d'Einstein et de Max Born: «Ich glaube nicht, dass Der würfelt», écrit Einstein, voulant dire par là que l'univers n'a pas été créé au hasard, qu'il doit y avoir une formule de l'univers, rationnelle et raisonnable... Ce dont Born doutera jusqu'au bout, et ce qu'Einstein ne parviendra pas, malgré tous ses efforts, à démontrer.

Mais l'on se doute que pour rendre compte d'un roman aussi riche, je serai contraint, lecteur, de vous importuner encore une ou deux fois! ■

## LES VAUDOIS, LA CÉDRA ET LES VITESSES

# Soyons logiques

(pi) Le Conseil d'Etat vaudois «réaffirme que la décision du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, confirmée par le Tribunal fédéral, doit, dans un Etat de droit, pouvoir être exécutée et qu'il ne saurait tolérer qu'elle soit remise en question par des moyens illicites». Belle détermination qui accrédite pourtant l'idée que, dans ce canton, le droit n'a pas la même valeur selon qu'il agrée ou non au Conseil d'Etat. On se souvient en effet des propos irresponsables de son président, M. Jean-François Leuba, à propos de l'initiative «Pro vitesse 100/130». Il s'est fort heureusement trouvé un député pour demander des explications au Conseil d'Etat sur les déclarations de son président. Quelques lignes devraient suffire au gouvernement pour répondre: «Le Conseil d'Etat affirme que la décision du Conseil fédéral, confirmée par le souverain dans un vote

populaire, doit, dans un Etat de droit, pouvoir être exécutée et qu'il ne saurait tolérer qu'elle soit remise en question par des moyens illicites.»

Certes, les Vaudois ont accepté l'initiative «Pro vitesse 100/130», ce qui a motivé certains députés à réclamer un assouplissement des limitations dans le canton. En toute bonne logique, ils devraient soutenir les mouvements qui réclament que les Genevois et les Jurassiens ne soient plus astreints au service militaire, ces deux cantons ayant accepté l'initiative pour une Suisse sans armée. Et ils devraient empêcher les sondages de la Cédra à Ollon, les Vaudois s'y étant massivement opposés lors d'un scrutin consultatif. Et M. Leuba aurait dû soutenir au Conseil national l'initiative populaire fédérale qui s'oppose à l'achèvement de la N4 dans le district de Knonau, le peuple zurichois s'étant prononcé dans ce sens en 1985. ■

# Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)  
Ont également collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb)  
André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg)  
Yvette Jaggi (yy), Charles-F. Pochon (cfp)  
Point de vue: Jeanlouis Cornuz  
L'invité de DP: Laurent Rebeaud  
Abonnement: 65 francs pour une année  
Administration, rédaction: Saint Pierre 1,  
case postale 2612, 1002 Lausanne  
Tél: 021 312 69 10 CCP: 10-15527-9  
Télécopie: 021 312 80 40  
Composition et maquette: Françoise Gavillet,  
Pierre Imhof, Liliane Monod  
Impression:  
Imprimerie des Arts et Métiers SA